



SPUL

Syndicat des professeurs
et professeures
de l'Université Laval



Rapport annuel

du comité
exécutif du SPUL

EXERCICE 2023-2024

Mission

Les buts essentiels du SPUL, dont la mission fonde ses assises sur la **collégialité**, l'**équité** et la **solidarité**, sont les suivants :

- Veiller aux intérêts et aux droits de ses membres, particulièrement par la négociation et l'application de la convention collective;
- Défendre et promouvoir la liberté universitaire, le principe de collégialité, les meilleures conditions, tant sociales que politiques, permettant aux membres d'exercer l'ensemble des fonctions professorales et la mission d'intérêt public de l'Université;
- Collaborer avec les autres associations et syndicats ayant des objectifs similaires.

Comités

+70
professeur(e)s
impliqué(e)s dans

14
comités

Conseil syndical

119
délégué(e)s
et délégué(e)s suppléant(e)s

65
sections syndicales
représentées sur 69

12
séances

D'autres chiffres

+1 280
professeur(e)s représenté(e)s

537
consultations et **36** griefs
traités par le CACC

6
employé(e)s

120 000 \$
en dons à **21** organismes

RAPPORT ANNUEL

1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024

Le rapport annuel du comité exécutif (CEX) vise à informer les membres du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval (SPUL) sur les actions menées et le travail accompli au sein de leur syndicat durant la dernière année. Ce document contient également des résumés des activités réalisées par les divers comités du SPUL.

Membres du comité exécutif

- Présidente : Marie-Hélène PARIZEAU (Faculté de philosophie), à partir du 1^{er} janvier 2024;
- Président : Louis-Philippe LAMPRON (Faculté de droit), jusqu'au 31 décembre 2023;
- Vice-président : Simon VIVIERS (École de counseling et d'orientation), jusqu'au 31 décembre 2023;
- Vice-président : Jean RUEL (Génie mécanique), à partir du 1^{er} juin 2023;
- Vice-président : Vincent JOSEPH (Pédiatrie), à partir du 1^{er} octobre 2023;
- Secrétaire : Chantale JEANRIE (Fondements et pratiques en éducation), jusqu'au 31 décembre 2023;
- Secrétaire : Caroline GAGNON (École de design), à partir du 1^{er} janvier 2024;
- Trésorière : Claire BILODEAU (École d'actuariat).

Le comité exécutif a tenu 43 réunions régulières entre le 1^{er} juin 2023 et le 31 mai 2024.

Le rapport annuel du comité exécutif 2023-2024 fait état des points suivants :

- 1. MOT DE LA PRÉSIDENTE**
- 2. FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2023-2024**
- 3. AFFAIRES COURANTES**
- 4. SITUATION FINANCIÈRE DU SPUL AU 31 MAI 2024**
- 5. PERSONNEL DU SPUL**
- 6. REMERCIEMENTS**

1. MOT DE LA PRÉSIDENTE



C'est avec plaisir que je vous présente le *Rapport annuel du comité exécutif du SPUL pour l'exercice 2023-2024*.

Ce rapport annuel dresse le bilan des nombreuses activités liées au SPUL et met en lumière les contributions majeures et quotidiennes qui ont été faites pour mettre en œuvre notre nouvelle convention collective. Elles sont de plusieurs ordres.

Tout d'abord, à travers différents comités, certaines de ces actions ont soutenu directement les professeures et professeurs dans des moments importants de leur carrière – de l'agrégation à la retraite –, et les ont aidés lorsque des difficultés liées aux relations de travail se sont présentées.

Ensuite, d'autres comités ont évalué et suivi différents dossiers relatifs à l'application de la convention collective, qui ont des conséquences sur nos activités professorales ainsi que sur le fonctionnement de l'université : charge de travail raisonnable, soutien administratif, équité dans la distribution des postes de professeur(e)s, budget des facultés et des unités.

Enfin, le comité exécutif, en synergie avec le conseil syndical, s'est impliqué dans des dossiers complexes comme la révision des statuts de l'université, la révision de la Politique sur la conduite responsable en recherche, en création et en innovation, ou encore les budgets de l'Université. Conformément à notre convention collective, l'objectif général de ces actions collectives et syndicales est de remettre les professeures et professeurs au cœur de la gouvernance universitaire, en favorisant la collégialité et la transparence au sein de notre université. Cette mobilisation a commencé et se poursuit avec détermination.

Avec mes plus cordiales salutations,

Marie-Hélène Parizeau
Présidente

2. FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2023-2024

En plus de la gestion des relations de travail et de la défense des droits des membres, de nombreux dossiers particuliers ont tenu les dirigeantes et dirigeants syndicaux du SPUL occupés au cours de la dernière année.

2.1. Mise en œuvre de la convention collective 2023-2027

Rappelons qu'après 45 rencontres à la table de négociation et une grève de 23 jours des professeures et professeurs, le Syndicat et l'Employeur s'étaient entendus sur un projet de convention collective. Ce projet avait été ratifié par les membres du SPUL lors d'une assemblée générale, le 28 avril 2023, puis entériné par le Conseil d'administration (CA) de l'Université Laval le 17 mai 2023.

La convention collective 2023-2027 est entrée en vigueur le 24 mai 2023. Le SPUL a par la suite publié, en juin 2023, un [document](#) mettant en lumière et synthétisant les gains réalisés durant la négociation sur les quatre piliers du cahier des charges.

Les membres du comité exécutif ont tenu, en mai et en juin 2023, trois rencontres sur le campus et une autre en ligne. L'objectif était d'aller à la rencontre des professeures et professeurs et d'échanger avec elles et eux concernant les nouveaux outils offerts par la convention collective 2023-2027 et sur ce qui sera à mettre en œuvre pour donner corps au changement de paradigme que suppose cette nouvelle convention.

Cette tournée a permis de souligner, entre autres, l'importance pour les professeures et professeurs d'habiter leurs fonctions dans les instances de décision collégiale de l'université (Conseil universitaire, commissions permanentes, assemblées d'unité, assemblées facultaires, comités divers, etc.) et de se soutenir mutuellement dans leur capacité à faire respecter le principe de collégialité, tel que désormais inscrit dans la convention collective.

2.2. Communications du SPUL

2.2.1. Courriels

Tout au long de la dernière négociation, et plus encore pendant le conflit de travail de l'hiver 2023, le CEX avait privilégié le courriel comme principal moyen de communication pour informer les membres du SPUL des derniers développements. Cette pratique, appréciée des membres et désormais bien ancrée, est demeurée le principal canal de diffusion des informations de premier ordre.

Au cours de la période visée, plus d'une cinquantaine de courriels ont été envoyés. Une part importante d'entre eux portaient sur les principaux changements normatifs introduits dans la nouvelle convention collective et sur les implications pratiques de ces changements sur le fonctionnement de l'université et sur les relations de travail dans les années à venir. Parmi les autres sujets ayant alimenté les envois de courriels figuraient les projets de révision des statuts de l'Université Laval (UL) et de révision de la Politique sur la

conduite responsable en recherche, en création et en innovation de l'Université Laval, les budgets de l'Université, ainsi que divers suivis découlant des séances du conseil syndical.

Des courriels d'information ont également été transmis à certains moments aux responsables d'unité, aux doyennes et doyens, aux vice-rectrices et vice-recteurs, ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration et du Conseil universitaire de l'Université.

2.2.2. Site Web

Le [site Web du SPUL](#) continue d'être une source importante d'information pour les membres. Entre le 1^{er} juin 2023 et le 31 mai 2024, les près de 12 000 visiteurs du site ont vu, au total, plus de 42 000 pages. La section *Convention collective* a suscité à elle seule près de 13 000 vues.

Avec l'arrivée d'une nouvelle signature graphique, le site Web a subi une refonte visuelle en août 2023. Du même coup, une révision complète de ses contenus a été entamée, notamment en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective, et se poursuivra dans la prochaine année. Différents documents et guides d'interprétation de la convention collective ont été mis à jour, tant sur le fond que sur la forme, dont un [nouveau guide sur la charge de travail](#) et les documents des sections [Cheminement dans la carrière](#) et [Informations convention et griefs](#).

Quant au site [negospul.ca](#), qui avait été développé spécialement pour la négociation 2022-2023, il sera intégré, sous forme d'archive, au site principal du SPUL.

2.2.3. Capsules vidéo

Au cours de la période, le SPUL a produit et diffusé 12 capsules vidéo, qui ont porté notamment sur l'entrée en vigueur de la convention collective 2023-2027, sur les assemblées d'unité ainsi que sur la révision des statuts et les finances de l'Université Laval. Sur la [chaîne YouTube du SPUL](#), ces vidéos ont attiré en moyenne plus de 250 vues chacune.

2.2.4. Médias

Au cours de l'année, cinq communiqués de presse ont été diffusés dans les médias et, du même coup, transmis aux membres du SPUL :

- [Le CEX du SPUL appuie les professeur\(e\)s de l'UQAR](#) (10 octobre 2023);
- [États financiers 2022-2023 : que se passe-t-il à l'Université Laval?](#) (15 novembre 2023);
- [Révision des statuts de l'Université Laval : face à un refus de respecter la convention, le SPUL met en demeure l'Université](#) (27 mars 2024);
- [Deux plaintes au Tribunal administratif du travail et deux griefs en réponse à un comportement injustifié de la rectrice de l'UL](#) (17 avril 2024);
- [Rassemblement propalestinien : le SPUL appelle au respect de la liberté à manifester](#) (3 mai 2024).

Pendant cette année, le SPUL a fait parler de lui à quelques reprises dans les médias, ayant été interpellé entre autres relativement à la grève du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL), à l'intelligence artificielle, à la révision des statuts de l'Université Laval et à la tenue de manifestations propalestiniennes sur les campus.

2.2.5. Réseaux sociaux

Après avoir profité d'une importante effervescence pendant la négociation 2022-2023, les médias sociaux du SPUL ont connu un ralentissement prévisible en 2023-2024.

Sur Facebook, la page du SPUL a tout de même continué de gagner de nouveaux abonnés et abonnées, pour atteindre le nombre de 1 485. Les 78 publications diffusées ont rejoint environ 24 500 personnes, la plus populaire (près de 4 000 vues) étant celle portant sur la campagne de sociofinancement en soutien aux travailleuses et travailleurs du réseau de l'éducation en grève, en décembre 2023.

Parallèlement, le compte Instagram rassemble désormais près de 300 personnes abonnées, tandis que sur X (anciennement Twitter), le nombre atteint presque 570 (une hausse de 70 par rapport à l'année précédente). Les 64 micromessages publiés par le Syndicat ont été vus à plus de 25 000 reprises. Sur LinkedIn, le nombre d'abonnements a augmenté à 320 (+20), et les publications du SPUL sont apparues plus de 31 000 fois dans le fil d'actualité des utilisateurs et utilisatrices.

2.2.6. Infolettres

Les infolettres regroupent une foule de renseignements utiles aux membres, par exemple des analyses thématiques, les points saillants traités en conseil syndical, la tenue d'activités syndicales ainsi que les informations et dates importantes relatives à la convention collective.

Entre juin 2023 et mai 2024, neuf infolettres ont été envoyées. Ce moyen de communication connaît un succès notable, comme en témoigne son taux d'ouverture, qui s'est élevé en moyenne à près de 71 %.

2.2.7. Rencontres avec les membres

Pour marquer la rentrée universitaire 2023-2024, le CEX a convié tous les collègues à un 5 à 7 le 31 août 2023. Il a profité de cette occasion pour dévoiler la nouvelle signature graphique du SPUL, qui a été créée afin d'incarner le changement qui s'est opéré au SPUL, le sentiment partagé que les membres ont eu d'être entrés collectivement dans une nouvelle ère après la négociation et la mobilisation de 2023. Pour clore cette même année, et pour marquer la journée anniversaire des 50 ans du SPUL, les collègues ont été aussi invités à un 5 à 7 le 30 avril 2024.

Outre ces événements, des représentant(e)s du CEX ont participé aux rencontres de décembre 2023, de février 2024 et de septembre 2024 organisées par le comité d'aide et d'accueil des professeures et professeurs (CAAPP), auxquelles les nouveaux membres du corps professoral étaient conviés. Ces rencontres amicales sont une occasion pour le CEX de présenter les diverses instances du syndicat ainsi

que d'autres informations pertinentes à l'intégration des nouvelles professeures et des nouveaux professeurs.

Les membres du comité exécutif ont également tenu les traditionnels diners annuels soulignant les grandes étapes de la carrière universitaire, soit l'agrégation, la titularisation et le départ à la retraite de leurs collègues.

2.3. Révision des statuts du SPUL

Au cours de l'année 2022-2023, le CEX en poste avait travaillé à la révision des statuts du SPUL. Dans la foulée du travail entrepris par un comité mis en place antérieurement par ses prédécesseurs, il avait proposé d'y apporter d'importantes modifications, de façon à les actualiser, mais surtout à assurer un maximum de transparence et à encourager la circulation des membres au sein des instances du SPUL.

Durant cette même année, le conseil syndical avait examiné l'ensemble des propositions de révision, puis avait adopté le projet de révision des statuts le 26 mai 2023. Le projet a ensuite été soumis pour entérinement à l'ensemble des membres dans le cadre d'une assemblée générale le 25 août 2023. S'en est suivi un référendum, qui a confirmé l'adoption des nouveaux statuts du SPUL, les membres s'étant exprimé(e)s à 100 % en faveur de la proposition.

La [nouvelle version des statuts](#), qui encadrent le fonctionnement de l'organisation, est entrée en vigueur le 30 août 2023.

2.4. Projet de révision des statuts de l'Université Laval

Le projet de révision des statuts de l'Université Laval, soumis à la communauté universitaire pour commentaires en juillet 2021, avait suscité des critiques, notamment du SPUL, qui craignait un affaiblissement du principe de direction collégiale à l'Université. Lors d'une rencontre en novembre 2021, la secrétaire générale de l'UL avait annoncé son intention de revoir le projet, en tenant compte des commentaires déjà reçus, et avait invité ses interlocuteurs à proposer des améliorations afin de l'aider à préparer une nouvelle version. En réponse, le SPUL avait soumis, le mois suivant, un document dans lequel il faisait part de sa vision d'une université collégiale et des propositions d'amélioration en ce sens à inclure dans le projet de révision des statuts. Malgré quelques modifications apportées au projet en juin 2022, celui-ci était demeuré en suspens.

Au printemps 2023, le SPUL a constaté que l'Administration semblait avoir renoncé au projet de révision des statuts lancé précédemment. Or, la convention collective UL-SPUL signée en mai 2023 prévoit que les statuts de l'Université doivent être rendus conformes à celle-ci. Ils devront donc être modifiés pour refléter davantage ce que contient la nouvelle convention, notamment en ce qui concerne les principes de collégialité, d'université complète et de liberté académique. En mai 2023, le président du SPUL a envoyé un courriel à la secrétaire générale, par lequel il rappelait cette obligation.

En août 2023, le CEX a identifié toutes les dispositions des statuts en vigueur qui sont incompatibles avec les importants changements normatifs ayant été intégrés à la nouvelle convention collective et qui, ainsi, doivent être modifiées. Le [document produit](#) a été transmis à la secrétaire générale le 22 août 2023. Les modifications identifiées dans ce document peuvent être regroupées en quatre catégories : 1) Une révision en profondeur du collège électoral chargé d'élire la rectrice ou le recteur de l'UL afin de permettre à chaque professeur(e) de se prononcer; 2) Un renforcement des pouvoirs décisionnels du Conseil universitaire (CU) par rapport à ceux conférés au Conseil d'administration (CA); 3) Un recadrage collégial de la nature des fonctions/responsabilités des doyen(ne)s et directeur(-trice)s de département, notamment en ce qui concerne la nécessité de défendre le point de vue des professeurs(e)s auprès de la Haute administration; 4) Un renforcement des exigences de transparence et de reddition de compte s'imposant aux principales instances décisionnelles de l'UL, dont le CA et le CU, et de l'obligation d'informer les membres de la communauté universitaire des sujets discutés et arguments présentés pour soutenir les décisions de ces mêmes instances.

Considérant l'importance des statuts dans le fonctionnement des instances de l'Université et dans la mise en œuvre plus générale du principe de direction collégiale, le CEX a convié, les 7 septembre et 5 octobre 2023, les membres du SPUL à deux forums intitulés « La nouvelle collégialité : discussions autour des implications des changements aux statuts de l'UL ». Les doyennes et doyens, les vice-doyennes et vice-doyens des facultés ainsi que les directrices et directeurs d'unité ont également été invités à la rencontre du 5 octobre.

N'ayant eu aucune suite de la part de la secrétaire générale depuis son envoi d'août 2023, le président du SPUL lui a souligné à nouveau, le 2 novembre 2023, l'importance des nouveaux principes enchâssés dans la convention collective et les incidences sur la refonte des statuts. La secrétaire générale a indiqué, en retour, qu'elle avait pris connaissance des documents transmis par le SPUL en août, que les travaux de mise à jour se poursuivaient et que le SPUL serait interpellé ultérieurement. Le Syndicat ne sera toutefois pas interpellé par la suite à ce sujet.

Lors de ses séances des 26 janvier et 16 février 2024, le conseil syndical a adopté [deux résolutions](#), qui posaient essentiellement les balises d'une révision de la composition du collège électoral chargé d'élire la rectrice ou le recteur. Le 28 février 2024, la présidente du SPUL a demandé à la secrétaire générale de confirmer que les changements suggérés dans le document transmis par le SPUL en août 2023 seraient intégrés aux statuts et lui a fait part des deux résolutions adoptées par le conseil syndical.

Le 6 mars 2024, le CEX du SPUL a appris que la secrétaire générale s'apprêtait à déposer un projet de modification des statuts au CU du 2 avril suivant. Après des demandes répétées, le SPUL a reçu, le 13 mars 2024, le [projet de révision](#) en question. Le comité exécutif a constaté, à la lecture de ce document, que seule une infime fraction des modifications rendues nécessaires par la nouvelle convention collective avaient été intégrées au document, faisant ainsi disparaître les principes de collégialité et de transparence devant pourtant y être incorporés. La secrétaire générale a envoyé du même coup un [document présentant ses réponses](#) à la version amendée par le SPUL en août 2023. Le lendemain, le comité exécutif a sollicité une rencontre d'urgence avec la secrétaire générale.

Le 20 mars, les membres du SPUL ont été conviés par le comité exécutif à une rencontre d'échanges portant sur la révision des statuts.

Puis, lors d'une rencontre avec la secrétaire générale, le 21 mars, le comité exécutif lui a proposé un projet de lettre d'entente prévoyant notamment un mécanisme de révision des statuts permettant d'assurer que ceux-ci soient pleinement compatibles avec la convention collective UL-SPUL, proposition à laquelle elle s'est engagée à répondre avant le lendemain, à 15 h. Ne faisant pas parvenir la réponse attendue au comité exécutif, la secrétaire générale a plutôt transmis un courriel à toute la communauté universitaire concernant la révision des statuts, ce courriel signifiant son refus de mettre en place la proposition du SPUL et, du même coup, constituant un refus catégorique d'amorcer un véritable dialogue ouvert et respectueux avec les professeures et professeurs.

Le 27 mars, le CEX a envoyé, par le biais des avocats du SPUL, une lettre de mise en demeure à la secrétaire générale. Cette lettre stipulait que : « ... l'Université Laval est en demeure de sursoir immédiatement au processus d'adoption des statuts et de rencontrer les membres de l'exécutif du SPUL afin de collaborer à rendre les statuts conformes aux obligations prévues à la convention collective ». Un [communiqué de presse](#) a ensuite été diffusé.

Une plénière sur les statuts de l'UL a fait l'objet d'une séance extraordinaire du CU, le lendemain. Une soixantaine de professeures et professeurs étaient sur place pour manifester leur opposition au projet de révision. À la fin de la séance, la secrétaire générale s'est engagée à produire un document permettant d'analyser en profondeur les changements proposés.

Le 9 mai, les doyennes et doyens de l'Université Laval ont adressé un [communiqué](#) aux membres du CA et du CU pour partager leur position concernant la révision des statuts. En réponse à ce communiqué, des collègues ont rédigé, quelques jours plus tard, un [texte clarifiant les enjeux entourant l'actuel projet de révision des statuts de l'Université](#).

Ce texte rappelait le contexte dans lequel le principe de collégialité et sa définition ont été intégrés dans la convention collective et discute de la définition de la collégialité avancée par certains dirigeants de l'Université. Les collègues en appelaient également à ce que la révision des statuts en cours soit menée à terme dans un climat constructif en respectant le contrat par lequel la direction de l'Université s'est engagée à mettre en œuvre un mode de gouvernance plus collégial, dont la reconnaissance statutaire bénéficiera à l'ensemble de la communauté universitaire.

Le SPUL restera à l'affût de tout développement dans ce dossier de la plus grande importance.

2.5. Budgets de l'Université Laval

Dans la foulée de la dernière négociation, qui avait soulevé plusieurs interrogations quant aux choix budgétaires faits par la Haute administration de l'université et à la manière dont ces choix affectent les finances des facultés et des unités, de nombreuses et nombreux collègues avaient exprimé des inquiétudes concernant la gestion budgétaire de l'Université Laval.

Ces préoccupations sont demeurées d'actualité après l'entrée en vigueur de la convention collective 2023-2027, d'autant plus que celle-ci intègre désormais dans son texte la reconnaissance du statut « d'université complète » (clause 1.3.06) de l'Université Laval et le principe voulant que « les professeures et les professeurs sont au cœur de la gouvernance de l'université et participent démocratiquement aux décisions concernant ce que doit être l'Université au moment présent ainsi que dans l'avenir » (clause 1.3.02). Ces décisions incluent les choix qui doivent être faits quant à la manière de dépenser les ressources financières dont dispose l'Université, elles qui affectent directement la capacité des professeures et professeurs à accomplir leurs fonctions professorales et à réaliser la mission d'intérêt public de l'université, et ce, dans tous les domaines du savoir.

Considérant le changement de paradigme induit par l'entrée en vigueur de cette convention et l'importance des choix budgétaires de l'Université, le CEX a poursuivi ses actions pour obtenir des réponses à ses questions dans ce dossier. Après avoir envoyé une lettre aux membres du CA de l'Université Laval, en mai 2023, pour les sensibiliser à leur rôle essentiel dans la gouvernance de l'Université, en leur rappelant notamment leurs responsabilités au regard des excédents constatés dans les états financiers et des virements effectués du fonds de fonctionnement vers le fonds des immobilisations, le CEX du SPUL a réitéré ses questions auprès de la Haute administration et du CA à quelques reprises au cours de l'année.

Le 19 septembre 2023, le CEX a été invité à une rencontre avec le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances, le président du Comité d'audit du CA et d'autres membres de la direction de l'Université pour discuter du fonctionnement des budgets, lors de laquelle des comptables de Raymond Chabot Grant Thornton ont fait une présentation sur les fonds qui constituent le budget de l'université. Cette rencontre a permis de développer un vocabulaire commun autour des différentes notions liées au budget et de valider la compréhension du SPUL selon laquelle les virements du fonds de fonctionnement vers le fonds des immobilisations relèvent de choix de gestion faits par la direction et entérinés par le CA, ces virements semblant être en décalage avec la mission de l'institution et les raisons pour lesquelles le gouvernement subventionne le fonds de fonctionnement.

Le SPUL a ensuite diffusé une [vidéo](#) analysant les choix proposés dans le budget de l'Université Laval qui avait été soumis par la Haute administration et adopté par le CA en juin 2023, mettant du même coup en lumière les différents problèmes qui se posent en la matière.

Pendant l'automne 2023, le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances a tenu des rencontres portant sur le cadre budgétaire de l'Université Laval dans les différentes facultés. De son côté, à la demande du conseil syndical, le SPUL a effectué des rencontres dans les unités qui en ont fait la demande afin de permettre aux professeures et professeurs de mieux comprendre l'implication des choix budgétaires dans l'attribution de ressources de leur unité.

Lors de la table de concertation SPUL-VRRHF du 6 septembre 2023, le CEX a souligné que l'opérationnalisation de la notion d'université complète exigeait que des changements soient apportés aux règles budgétaires, de manière à renforcer les formules de péréquation assurant que toutes les unités puissent mener à bien leur mission d'enseignement et de recherche. Le SPUL croyait que des réponses à cette question seraient apportées dans le cadre de la rencontre du 19 septembre, mais ce ne fut pas le cas.

Le CEX a donc rappelé lors de table de concertation suivante, le 30 octobre, que la reconnaissance du statut d'université complète exigeait une formule de péréquation qui permette d'assurer la survie des unités vulnérables.

Le 3 novembre 2023, le CEX a transmis aux doyennes et doyens des facultés un courriel leur demandant formellement de bien vouloir transmettre les budgets détaillés de leurs facultés respectives aux professeur(e)s qui sont rattaché(e)s à celles-ci. Par cette communication, il a rappelé que l'obtention des budgets facultaires, incluant les critères sur la base desquels les doyennes et doyens choisissent d'attribuer les fonds entre les départements et programmes dont elles et ils ont la responsabilité, est une étape nécessaire pour que les collègues puissent, valablement, jouer leur rôle dans la gouvernance de l'université et s'assurer que ces mêmes critères respectent ce qui est nécessaire pour que l'Université Laval demeure une université complète. Moins de la moitié des facultés ont par la suite fourni leurs budgets.

Dans la foulée du [communiqué de presse](#) que le CEX a diffusé, le 15 novembre 2023, à la suite du dévoilement, par la direction de l'Université Laval lors de la présentation du *Rapport à la communauté*, d'un transfert record de 102 millions de dollars du fonds de fonctionnement vers le fonds des immobilisations, le conseil syndical a adopté à l'unanimité une résolution le 17 novembre 2023, résolution qui a ensuite été transmise au Conseil d'administration. Par cette dernière communication, l'exécutif du SPUL a réitéré aux membres du CA les questions qu'il avait posées plusieurs mois avant, mais qui étaient restées sans réponse. Une [vidéo](#) présentant le point de vue du SPUL sur ces états financiers a ensuite été diffusée, le 22 novembre suivant.

Par la suite, le SPUL a réalisé une autre [vidéo](#) présentant son analyse du budget 2024-2025 de l'Université Laval, rendu public le 1^{er} mai 2024. À travers son analyse, le SPUL a constaté que le même processus d'allocation budgétaire que celui utilisé par le passé avait été appliqué, un processus où des réserves importantes ont conduit, au cours des dernières années, à d'importants surplus et à des transferts du fonds de fonctionnement vers le fonds des immobilisations. Le CEX s'interroge de plus en plus sur la destination de ces transferts, ainsi que sur les annonces concomitantes d'importants projets immobiliers sur le campus. Or, le SPUL a documenté une augmentation de la charge de travail des professeures et professeurs, des besoins en soutien administratif pour le corps professoral, de même que la nécessité d'un déploiement équitable des effectifs de professeur(e)s, des éléments qui relèvent directement du budget des facultés, donc du fonds de fonctionnement.

Le CEX continuera à suivre ces dossiers pour assurer une répartition équitable des ressources et comprendre l'usage des réserves budgétaires.

2.6. Politique sur la conduite responsable en recherche, en création et en innovation

Le 24 janvier 2024, la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation (VRRCI) a transmis au comité exécutif du SPUL un [projet de révision de la Politique sur la conduite responsable en recherche, en création et en innovation à l'Université Laval](#) et lui a demandé ses commentaires sur ce projet. La vice-rectrice avait alors l'intention de présenter la Politique au CU du 6 février, afin de déposer une

recommandation pour adoption au CA par la suite. À la lecture de ce document, il était très clair pour le SPUL que le projet de révision de la politique était, dans la forme proposée, absolument inacceptable et qu'il nécessitait, au mieux, une profonde réécriture pour en faire une politique claire à comprendre et à mettre en œuvre.

Le CEX a rencontré la VRRCI le 1^{er} février. Les discussions se sont conclues par un engagement de la part de celle-ci à retirer la nouvelle politique de l'ordre du jour du CU du 6 février, ce qui sera respecté. Puis, une autre rencontre s'est tenue le 14 février. Elle a permis au SPUL d'obtenir un engagement sur les éléments suivants :

- La nouvelle version de la Politique fera l'objet d'une consultation auprès de l'ensemble des professeures et professeurs et des autres groupes de la communauté universitaire concernés (étudiantes et étudiants, professionnelles et professionnels de recherche, etc.);
- Un calendrier des différentes étapes de la révision de la Politique et de la consultation sera établi;
- La nouvelle version de la Politique devra être examinée par les membres des trois commissions permanentes de l'UL avant d'être de nouveau soumise au CU;
- La nouvelle Politique prévoira une séparation entre l'Administration et le rôle de la Personne chargée de la conduite responsable en recherche (PCCRR) afin d'assurer à cette dernière une indépendance et une autonomie décisionnelle.

Une nouvelle rencontre CEX-VRRCI a lieu le 11 mars 2024, au cours de laquelle le calendrier des étapes à venir dans le dossier a été discuté. Puis, le 15 mars, le SPUL a soumis à la vice-rectrice son [projet révisé](#) ainsi qu'un [document qui justifiait les modifications apportées](#).

Après une dernière rencontre avec le CEX, la VRRCI a invité les membres de la communauté universitaire à [participer aux consultations](#) portant sur le projet de révision de la Politique, qui se sont déroulées du 2 au 19 avril.

La nouvelle version de la Politique sur la conduite responsable en recherche, en création et en innovation de l'Université Laval a été présentée par la vice-rectrice une première fois au CU du 7 mai. Cette présentation s'est toutefois soldée par un vote négatif en raison des très nombreux éléments problématiques soulevés dans cette version.

Lors d'une séance supplémentaire du CU, le 29 mai, la Politique a été présentée une seconde fois. Les discussions ont de nouveau mis en lumière des points majeurs qui devaient être corrigés pour que la Politique soit acceptable. Ces points ont été discutés un par un. Un total de quatre amendements ont été proposés, dont trois seront acceptés et un sera rejeté par un vote du CU. La Politique a ensuite été adoptée par le CU. Elle sera soumise au CA pour approbation lors de sa prochaine réunion.

Entre-temps, le 23 février 2024, les quatre membres du Comité d'examen préliminaire établi en vertu de la lettre d'entente sur l'examen des plaintes d'intégrité en recherche et création ont démissionné en bloc. Pour rappel, deux rencontres entre le SPUL et la direction de l'université avaient eu lieu, à l'automne 2023, pour discuter de leurs désaccords concernant le cadre d'opération de ce comité. À la suite de l'adoption de la

nouvelle Politique et de la nomination de la nouvelle PCCRR, Lyne Létourneau, des contacts ont été initiés entre les représentants du CEX et cette dernière, afin d’entamer les discussions qui visent à poser très clairement les principes permettant de baliser le fonctionnement du comité d’évaluation des plaintes d’intégrité en recherche et création, en y incluant des garanties d’indépendance du comité et de confidentialité du traitement des dossiers évalués, notamment vis-à-vis de la haute administration.

2.7. Intelligence artificielle

Lors de sa séance du 20 octobre 2023, le conseil syndical a tenu une plénière sur l’intelligence artificielle (IA) générative, en particulier sur ses impacts sur les conditions de travail des professeures et professeurs et sur les actions qui ont été menées dans les unités pour faire face à son émergence. Quatre préoccupations majeures sont ressorties de cette discussion : 1) L’impact de l’IA sur les évaluations engendre une surcharge de travail chez les professeures et professeurs; 2) Bien que l’IA puisse apporter des contributions positives au travail professoral, elle soulève également des questions éthiques et des interrogations importantes; 3) Les impacts de l’IA sont particulièrement importants dans certains domaines de connaissances et pour certains types de contenu; 4) Il est urgent de mettre en place des espaces de discussion et des guides de bonnes pratiques afin d’aborder la question de l’IA dans une perspective collective plutôt qu’individuelle.

À la table de concertation SPUL-VRRHF du 30 octobre 2023, le CEX a souligné que les principales préoccupations des collègues en matière d’IA touchaient la question de la charge de travail générée par le besoin d’adapter les évaluations et par la vérification de l’authenticité des travaux déposés par les étudiantes et étudiants. À la table du 5 décembre suivant, le CEX a mentionné qu’il était urgent que l’université se penche sur le problème et qu’elle développe une position institutionnelle sur le sujet, soulevant du même coup la pertinence d’organiser, à courte échéance, une activité conjointe de réflexion et de discussion sur l’impact de l’IA sur l’enseignement et la recherche. En réponse, le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances a signifié que des développements dans ce dossier pourraient être attendus pour janvier 2024.

Une première rencontre portant sur les enjeux liés à l’IA en enseignement a lieu le 22 mars 2024 entre le CEX, le vice-recteur adjoint et dirigeant de l’information et le vice-recteur adjoint aux services à l’enseignement et à la formation tout au long de la vie. Le CEX y a exprimé ses inquiétudes quant aux impacts de l’IA sur les modes d’évaluation et la charge de travail conséquente pour les professeurs. Aucune orientation claire concernant ces enjeux n’a toutefois été formulée par l’institution. Le CEX a déploré, à cette même occasion, que des rencontres aient été prévues auprès des administratrices et administrateurs sur ces points, mais que les membres du corps professoral n’y aient pas été conviés et qu’ils n’aient pas été sollicités non plus sur ces questions.

À la suite de la publication du rapport du Conseil supérieur de l’éducation (CSE) et de la Commission de l’éthique en science et en technologie (CEST) sur l’intelligence artificielle générative, le CEX a réitéré à la partie patronale, dans le cadre de la table de concertation SPUL-VRRHF du 17 mai 2024, que les préoccupations des collègues étaient nombreuses et qu’une consultation sur les questions liées à

l'utilisation de l'IA et un positionnement institutionnel sur le sujet étaient nécessaires. En réponse à ces préoccupations, le vice-recteur exécutif et vice-recteur aux ressources humaines et aux finances a indiqué qu'il vérifierait si le document préparé par le vice-recteur adjoint et dirigeant de l'information intégrait les recommandations formulées dans le rapport du CSE et de la CEST.

Le SPUL demeure préoccupé par les impacts de l'IA sur la vie professorale et continuera de suivre de près les développements en la matière.

2.8. Regroupement intersyndical de l'Université Laval (RIUL)

Les différents syndicats de l'Université Laval ont constitué un nouveau regroupement, le 3 octobre 2023, visant à faciliter le partage de leurs préoccupations et enjeux convergents : le Regroupement intersyndical de l'Université Laval (RIUL). Au cours de l'année, le RIUL s'est penché notamment sur le Comité de santé et sécurité du travail, sur les budgets de l'Université Laval et sur le projet de révision des statuts de l'Université Laval. Les discussions sur ce dernier enjeu ont permis de dégager une position commune concernant en particulier la révision du collège électoral.

2.9. Droit à la déconnexion

Lors des États généraux tenus par le SPUL, au printemps 2022, de nombreux collègues avaient fait part de l'importance du droit à la déconnexion. La nécessité que l'Université reconnaisse ce droit a été portée à l'attention de l'Employeur par le SPUL dans le cadre des rencontres de la table de concertation dès le 30 octobre 2023. Cette question, cruciale pour le respect de la vie privée des membres du corps professoral, a abouti à l'adoption d'un *Énoncé institutionnel sur le droit à la déconnexion des professeur(e)s* par le conseil syndical le 15 décembre 2023. À la table de concertation du 28 février 2024, le vice-recteur adjoint aux affaires professorales et académiques a souligné que l'introduction systématique du droit à la déconnexion dans tous les plans de cours pourrait être une possibilité. Puis, à la table du 17 mai suivant, les représentants de la partie patronale ont informé le CEX que le texte précédemment proposé par le SPUL serait à l'ordre du jour du prochain comité de direction, et que ce principe pourrait être intégré aux plans de cours de la session d'automne 2024.

2.10. Projet de loi n° 23

Les membres du conseil syndical ont voté à l'unanimité une [résolution](#), lors de la séance du 25 août 2023, pour demander le retrait du projet de loi n° 23 (*Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation*). Le SPUL a ainsi dénoncé fermement le projet de loi et a appelé à son retrait en vue de l'organisation d'une consultation plus large des acteurs universitaires dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement afin de répondre aux problèmes auxquels souhaite remédier le projet de loi dans le respect de l'autonomie universitaire et de la liberté académique.

Le projet de loi, qui avait été présenté à l'Assemblée nationale le 4 mai 2023, a été adopté et sanctionné le 7 décembre 2023.

2.11. Projet de loi n° 44

Le 21 mars 2024, le comité exécutif du SPUL a adopté une [résolution](#) appuyant la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) dans ses démarches visant à demander le report du projet de loi n° 44 (*Loi modifiant principalement la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation en matière de recherche*) et endossant les recommandations qu'elle avait faites dans son mémoire présenté en commission parlementaire. Cette résolution a été envoyée à la Commission de l'économie et du travail.

Le projet de loi, qui prévoyait à la fois le transfert des principales responsabilités en recherche du ministère de l'Enseignement supérieur vers le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et la fusion en un seul Fonds de recherche des trois Fonds de recherche du Québec (FRQ), a été déposé à l'Assemblée nationale le 7 février 2024, puis adopté et sanctionné le 9 mai suivant.

3. AFFAIRES COURANTES

Le fonctionnement du SPUL repose sur diverses instances : l'assemblée générale de ses membres, le conseil syndical, de même que plusieurs comités au sein desquels œuvrent de nombreux professeurs et professeures. Ainsi, au cours de l'année 2023-2024, tous les comités du SPUL ont tenu une variété d'activités dans le cadre de leur mandat. Les rubriques suivantes en relatent les faits saillants.

Dans les affaires courantes du SPUL apparaît également la participation du SPUL aux activités de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU), de la Caisse de défense de l'ACPPU et de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), dont il est membre.

3.1. Assemblées générales

L'assemblée générale ordinaire des membres du SPUL a eu lieu le 6 décembre 2023. À cette occasion, le rapport annuel du CEX a été présenté et approuvé. Parmi les autres points à l'ordre du jour figuraient la réception du rapport du comité de surveillance de l'administration financière du SPUL, l'adoption des états financiers 2022-2023 du fonds de fonctionnement et du fonds de réserve du SPUL, ainsi que le dépôt des prévisions budgétaires 2023-2024 et un point d'information sur les états financiers des assurances collectives du SPUL.

Les membres ont également voté, à la majorité, en faveur d'une hausse du taux de cotisation syndicale, de 1,25 % à 2 %, à compter de la première paie de 2024, jusqu'à ce que le fonds de réserve atteigne le niveau normal prévu aux statuts. De plus, une résolution d'appui aux travailleuses et travailleurs du réseau de l'éducation en grève a été adoptée. En outre, le président du SPUL a profité de l'occasion pour informer l'assemblée des dossiers en cours et des perspectives pour l'année 2023-2024.

Lors de cette séance, Stéphanie Arsenault (École de travail social et de criminologie) a été élue comme présidente des séances de l'assemblée générale du SPUL pour la prochaine année. Steve Labrie (Sciences des aliments) a été élu président suppléant pour la même période.

Marie-Claude Beaulieu (Finance, assurance et immobilier), Benoît Drolet (Faculté de pharmacie) et Jean Turgeon (Faculté de droit) ont quant à eux été élu(e)s membres du comité de surveillance financière du SPUL (anciennement « comité de surveillance de l'administration financière du SPUL ») pour l'année 2023-2024. La rencontre pour la vérification annuelle de l'exercice financier 2023-2024 du SPUL se tiendra en juin 2024.

Enfin, une assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 25 août 2023, sous la présidence de François Brochu (Faculté de droit), afin d'adopter la version 2023 des statuts du SPUL. La [nouvelle version](#) a été ratifiée par un vote unanime.

3.2. Conseil syndical

La composition du conseil syndical 2023-2024 regroupait environ 110 personnes déléguées et déléguées suppléantes, qui représentaient 65 des 69 sections syndicales.

François Brochu (Faculté de droit) a présidé les réunions du conseil syndical jusqu'au 19 octobre 2023. Stéphanie Arsenault (École de service social et de criminologie) en assurait la suppléance jusqu'à cette date, puis a été élue à titre de présidente. Steve Labrie (Sciences des aliments) l'a succédé à la présidence suppléante.

Les membres du conseil syndical se sont réunis à dix occasions lors de réunions régulières pour aborder divers sujets, notamment : la révision de la politique sur les libérations syndicales et les compensations, ainsi que celle sur l'insertion du SPUL dans son milieu, les projets de loi 23 et 44, l'adoption d'un énoncé sur le droit à la déconnexion et la présentation du guide sur la charge de travail. Plusieurs résolutions ont été adoptées, dont celles relatives aux excédents financiers et à la révision des statuts de l'Université Laval.

Des discussions en plénière ont également eu lieu. Celles-ci ont porté sur des thèmes ciblés tels que les chantiers d'avenir de l'UL, l'intelligence artificielle, le caractère raisonnable de la charge de travail, la composition du collège électoral et la charge collective.

En plus des élections aux différents comités, le conseil syndical s'est penché sur différentes questions et préoccupations soulevées par ses membres et il a confié divers mandats au comité exécutif. Une rencontre d'information a aussi eu lieu en septembre 2023 avec les nouvelles personnes déléguées afin de discuter du déroulement du conseil et de leur rôle au sein de cette instance.

Au cours de l'année, deux séances extraordinaires du conseil syndical se sont également tenues, soit les 27 mars et 3 mai 2024, avec pour objet principal le projet de révision des statuts de l'Université Laval.

Rappelons que le conseil syndical constitue l'une des instances clé du SPUL, entre autres parce qu'il le dirige en qualité de mandataire de l'assemblée générale, qu'il élit les membres de différents comités du SPUL, de même que les représentantes et représentants du syndicat aux comités paritaires. De plus, il est responsable de l'embauche du personnel régulier du SPUL, de l'adoption du budget annuel du SPUL et, en amont d'une négociation de la convention collective, de l'adoption des priorités et orientations générales qui gouverneront le comité de négociation.

Par ailleurs, chaque personne déléguée – ou sa suppléante ou son suppléant – au conseil syndical a la possibilité de faire inscrire des points à l'ordre du jour, d'exprimer les préoccupations de sa section et de réagir aux informations présentées par la présidente ou le président du SPUL.

3.3. Comités

De nombreuses professeures et de nombreux professeurs s'impliquent au sein des différents comités liés au Syndicat, autant dans les comités permanents du SPUL que dans les comités paritaires¹.

3.3.1. Comité d'aide financière

Membres du comité

- Marc PARIZEAU (Génie électrique et génie informatique), président;
- Claire BILODEAU (École d'actuariat), représentante du comité exécutif;
- Louise CLÉMENT (Fondements et pratiques en éducation), membre;
- Florence PASCHE GUIGNARD (Faculté de théologie et de sciences religieuses), membre;
- Dominic VILLENEUVE (École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional), membre.

Au cours de l'année 2023-2024, les membres du comité d'aide financière se sont réunis à trois reprises.

Lors de la première réunion de l'année, le 1^{er} décembre 2023, le comité a revu entièrement la Politique d'insertion du SPUL dans son milieu et règles d'attribution de l'aide financière afin d'en clarifier les critères d'admissibilité, d'en expliciter les critères d'évaluation et d'en préciser les priorités. Dans cette foulée, et avec l'approbation du comité exécutif et du conseil syndical, cette politique est devenue la Politique d'insertion du SPUL dans son milieu.

Lors de la deuxième réunion, le 19 février 2024, les membres ont étudié et analysé 21 demandes au regard de la nouvelle politique. À la suite de cette réunion et après approbation du comité exécutif et du conseil syndical, le SPUL a octroyé 120 000 \$ en dons à 21 organismes : trois provenant du secteur « alphabétisation », six du secteur « défense des droits et libertés de la personne », deux du secteur « éducation populaire », huit du secteur « justice sociale et équité » et deux du secteur « soutien direct à la communauté universitaire ».

L'application de la nouvelle politique a permis de révéler quelques ajustements nécessaires. Aussi, lors de sa troisième réunion, le 6 mai 2024, le comité a apporté des changements mineurs à la nouvelle politique, lesquels ont été soumis à l'approbation du comité exécutif et du conseil syndical.

Pour l'année 2024-2025, le comité disposera d'un budget de 125 000 \$. Ce sera l'occasion d'appliquer la version révisée de la nouvelle politique.

¹ Les comités paritaires réunissent des personnes représentant les parties patronales et syndicales afin de discuter de dossiers spécifiques et de problématiques qui concernent les conditions de travail des professeures et professeurs dans le respect et la mise en application de la convention collective.

3.3.2. Comité d'aide et d'accueil des professeures et professeurs

Membres du comité

- Mahmoud ROUABHIA (Faculté de médecine dentaire), président;
- Sophie DESROCHES (École de nutrition), membre jusqu'au 18 mars 2024;
- Elsa EUVRARD (École de travail social et de criminologie), membre;
- Adèle GARNIER (Géographie), membre à partir du 22 septembre 2023;
- Izabella OLIVEIRA (Études sur l'enseignement et l'apprentissage), membre à partir du 19 mars 2024;
- Jean RUEL (Génie mécanique), représentant du comité exécutif;
- Bernd WITZEL (Physique, génie physique et optique), membre à partir du 18 juin 2023.

Le comité d'aide et d'accueil des professeures et professeurs (CAAPP) s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année 2023-2024. Durant ces rencontres, les membres ont entrepris plusieurs initiatives pour informer et aider leurs nouveaux collègues.

Un courriel de présentation a été envoyé aux nouveaux membres du corps professoral, accompagné d'une invitation à une rencontre virtuelle, afin de favoriser leur accueil et leur intégration. Ce contact a permis d'aborder diverses questions concernant la charge de travail et l'équilibre entre l'enseignement et la recherche, notamment. Deux rencontres en personne s'en sont suivies, les 7 décembre 2023 et 15 février 2024.

Pour la prochaine année, le comité a proposé une façon différente de joindre les professeures et professeurs nouvellement arrivés, afin de mieux les informer et les outiller : recueillir auprès des personnes déléguées de chaque section syndicale les questions les plus fréquemment posées par les nouveaux collègues dans leur unité. Ces questions seront ensuite regroupées en une banque de réponses, qui seront fournies aux nouveaux professeur(e)s lors de rencontres d'accueil au début des sessions d'automne et d'hiver, dans le cadre de rencontres individuelles avec les membres du CAAPP et par le biais d'un courriel informatif à tous les nouveaux professeurs.

3.3.3. Comité d'application de la convention collective

Membres du comité

- Madeleine CARREAU (Pédiatrie), présidente;
- Henri ASSOGBA (Information et communication), membre;
- Julie DESROSIERS (Faculté de droit), membre jusqu'au 31 août 2023;
- Charles FLEURY (Relations industrielles), membre;
- Vincent JOSEPH (Pédiatrie), membre jusqu'au 31 décembre 2023, représentant du comité exécutif à partir du 1^{er} janvier 2024;

- Louis-Philippe LAMPRON (Faculté de droit), représentant du comité exécutif jusqu'au 31 décembre 2023;
- Patrick MARTIN (Faculté des sciences infirmières), membre à partir du 1^{er} septembre 2023;
- Marie-Hélène PARIZEAU (Faculté de philosophie), représentante du comité exécutif à partir du 1^{er} janvier 2024;
- Jean RUEL (Génie mécanique), représentant du comité exécutif du 1^{er} juin 2023 au 31 décembre 2023;
- Yves TREMBLAY (Obstétrique, gynécologie et reproduction), membre;
- Charles TREMBLAY POTVIN (Faculté de droit), membre;
- Jean VÉZINA (École de psychologie), membre à partir du 1^{er} octobre 2023.

Les membres du CACC ont connu une année remarquablement occupée, notamment en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective.

Entre le 1^{er} juin 2023 et le 31 mai 2024, le comité d'application de la convention collective (CACC) a tenu neuf réunions régulières. Au cours de cette même période, 537 consultations² et 81 griefs³ ont été traités par le CACC. Certaines de ces consultations ont fait l'objet de discussions formelles dans le cadre des réunions du CACC, tandis que d'autres, de discussions au comité paritaire des relations de travail (CPRT). Soulignons également que plusieurs consultations ont donné lieu à des rencontres avec des collègues et ont nécessité des échanges et suivis nombreux ainsi qu'un accompagnement soutenu de la part des membres du CACC.

Ces derniers ont aussi organisé des séances d'information afin d'assister les professeures et professeurs dans différents aspects liés au cheminement de la carrière professorale : l'année d'étude et de recherche (AER), le renouvellement de contrat et les processus d'agrégation et de titularisation. Ces rencontres ont été fort appréciées des participantes et participants et leur ont permis de prendre conscience d'éléments importants de leur convention collective et d'échanger entre collègues.

3.3.4. Comité paritaire des relations du travail

Le comité paritaire des relations du travail (CPRT) est le premier lieu de traitement des problèmes identifiés par des griefs. Le comité est formé de deux représentant(e)s de l'Employeur et de deux du SPUL, soit Madeleine Carreau (Pédiatrie) et Louis-Philippe Lampron (Faculté de droit), ce dernier ayant été remplacé par Vincent Joseph (Pédiatrie) à partir du 1^{er} janvier 2024. Les membres du comité se sont réunis douze fois dans l'année pour tenter de trouver des solutions aux griefs autres que l'arbitrage et y sont parvenus dans la majorité des cas.

² Ce nombre représente 154 consultations de plus que l'année précédente.

³ Ce nombre représente 45 griefs de plus que l'année précédente.

De plus, les deux parties profitent de ces rencontres pour échanger sur les situations problématiques identifiées par l'une ou l'autre et pour chercher des avenues de règlement avant que ces situations ne se dégradent. Le nombre de sujets ainsi traités est beaucoup plus élevé que le nombre de griefs rapporté.

3.3.5. Comité du SPUL sur la retraite

Membres du comité

- Louis ADAM (École d'actuariat), président;
- Marie-Claude BEAULIEU (Finance, assurance et immobilier), membre;
- Claire BILODEAU (École d'actuariat), représentante du comité exécutif;
- Carl BROUSSEAU (École de comptabilité), membre à partir du 24 février 2024;
- Stéphane CHRÉTIEN (Finance, assurance et immobilier), membre;
- Benoît DROLET (Pharmacie), secrétaire;
- Gabriel POWER (Finance, assurance et immobilier), membre;
- Christian SALESSE (Ophtalmologie et ORL – chirurgie cervico-faciale), membre;
- Jonny ST-AMAND (Médecine moléculaire), membre jusqu'au 23 février 2024;
- Yves TREMBLAY (Obstétrique, gynécologie et reproduction), membre.

Le comité du SPUL sur la retraite (CSR) s'est réuni à cinq occasions durant la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024. En plus de ces réunions, le comité a animé une rencontre d'information portant sur le Régime de retraite des professeurs et professeures de l'Université Laval (RRPPUL) le 5 février 2024, à laquelle tous les membres du SPUL étaient invités.

Par ailleurs, dans le cadre de sa mission d'information, le CSR fournit régulièrement des renseignements sur le RRPPUL aux membres du SPUL qui en font la demande et lors des réunions du conseil syndical. Les demandes acheminées au Syndicat sont traitées par les deux professeurs conseillers qui sont à la fois membres du comité de retraite du RRPPUL et du CSR.

Dans une volonté de bien planifier la transition prévue dans les prochains mois à la présidence du CSR, une attention particulière a été portée au cours de l'année à la documentation écrite des enjeux, réflexions et pistes de travail pour certains dossiers. En plus de l'information pertinente relative aux éléments opérationnels des réunions de ce comité, ces notes touchent des éléments décrits ci-après.

Les principales activités périodiques du CSR consistent à analyser des documents rendus disponibles à l'avance en vue des réunions du comité de retraite du RRPPUL, afin d'assurer une saine gestion du régime et d'identifier ce qui requiert une prise de décision de la part de ce dernier comité.

En plus de la gestion des affaires courantes, parmi les dossiers traités par les membres du CSR, on note entre autres l'application de la nouvelle disposition de la convention collective sur la retraite graduelle, les travaux liés à la mise à jour de la politique de placement du RRPPUL et l'évaluation de l'utilisation des contrats d'achat de rentes. Le comité a aussi participé aux travaux entourant la révision de la politique de

financement du régime, à l'amendement n° 40 concernant le degré de solvabilité, ainsi qu'à la mise en application d'une politique d'investissement responsable (IRD). Des efforts ont été déployés pour documenter un important nombre de questions et réponses touchant le RRPPUL, en vue de mettre à jour l'information disponible sur le site Web du SPUL, et une veille juridique sur les impacts de la constitutionnalité de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (« loi 15 ») a été faite.

Situation financière du RRPPUL

Tous les détails concernant la situation financière du régime sont disponibles dans le [rapport annuel 2023 du RRPPUL](#). Mentionnons simplement les éléments suivants, que l'on peut extraire quant à la situation financière en date du 31 décembre 2023 :

- Les résultats ont révélé un régime de retraite en bonne santé : le régime maintient sa pleine capitalisation pour chaque volet à la fin de 2023, tout comme à la fin de 2022;
- Les principales hypothèses d'évaluation sont inchangées, sauf pour le taux d'actualisation qui passe pour le Volet antérieur (VA)⁴ de 5,75 % (2022-12-31) à **5,66 %** (2023-12-31) et pour le Second volet (SV) de 6,64 % (2022-12-31) à **6,52 %** (2023-12-31);
- Les gains de rendement observés en 2023 compensent la baisse du taux d'actualisation pour les deux volets;
- La marge incluse dans le taux d'actualisation du VA passe de 0,76 % (2022-12-31) à **0,92 %** (2023-12-31), celle du SV demeure à **0,50 %**;
- Une marge de maturité de **0,61 %** est prise en compte dans le taux d'actualisation du SV au 2023-12-31;
- Excluant la réserve, le degré de capitalisation du VA passe de 101,9 % (2022-12-31) à **102,1 %** (2023-12-31);
- Excluant le fonds de stabilisation, le degré de capitalisation du SV passe de 124,8 % (2022-12-31) à **125,9 %** (2023-12-31), avant décision pour accorder une indexation conditionnelle additionnelle selon les résultats les plus récents;
- La suffisance du taux de cotisation de 19,20 % du salaire (9,60 % employés, 9,60 % employeur) pour les trois années suivant la date d'évaluation avec un décalage d'une année, soit de 2025 à 2027 inclusivement;
- Le degré de solvabilité du VA passe de 90,6 % (2022-12-31) à **90,8 %** (2023-12-31);
- Le degré de solvabilité du SV passe de 101,8 % (2022-12-31) à **106,6 %** (2023-12-31);

⁴ La caisse de retraite du RRPPUL est scindée en deux volets depuis le 1^{er} janvier 2016 : le Volet antérieur (VA) couvre la participation avant cette date, et le Second volet (SV) couvre la participation depuis cette date.

- Une indexation conditionnelle pour les rentes payables aux prestataires par le SV maintenue à 100 % de l'IPC (limité à 2 %) jusqu'au 1^{er} janvier 2027, étant donné la santé financière du SV. Cela entraînera un transfert de fonds de 738 000 \$ du fonds de stabilisation vers le compte général en date du 2023-12-31 pour couvrir le coût de la modification de l'indexation au 1^{er} janvier 2027. Rappelons que l'indexation ultérieure n'est pas promise par le SV, car elle dépend des résultats de prochaines évaluations actuarielles;
- Le fonds de stabilisation du SV passe de 55,3 M\$ (2022-12-31) à **68,4 M\$** (2023-12-31), avant utilisation des excédents d'actifs de 738 000 \$ mentionnée ci-dessus;
- Le niveau de la réserve du VA passe de 30,2 M\$ (2022-12-31) à **32,0 M\$** (2023-12-31).

3.3.6. Comité de retraite du RRPPUL

Conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, le RRPPUL est administré par un comité de retraite qui agit à titre de fiduciaire. Le comité de retraite du RRPPUL est responsable de veiller à l'administration du régime et à la détermination de la politique de placement.

Ce comité est constitué de neuf membres : deux désignés par le Syndicat, soit Louis Adam (École d'actuariat) et Stéphane Chrétien (Finance, assurance et immobilier), deux par les personnes participantes actives, soit Marie-Claude Beaulieu (Finance, assurance et immobilier) et Claire Bilodeau (École d'actuariat), ainsi que trois désignés par l'Université Laval et deux autres, par les retraités, bénéficiaires et personnes dont la rente est différée.

Le comité de retraite du RRPPUL a tenu neuf réunions en 2023 et quatre autres entre janvier et mai 2024.

3.3.7. Comité du SPUL sur les assurances collectives

Membres du comité

- Benoit RAYMOND (Systèmes d'information organisationnels), président;
- Claire BILODEAU (École d'actuariat), représentante du comité exécutif;
- Colette BRIN (Information et communication), membre jusqu'au 18 février 2024;
- Eric FRENETTE (Fondements et pratiques en éducation), membre jusqu'au 23 septembre 2023;
- Marie-France GUÉNETTE (Langues, linguistique et traduction), membre à partir du 24 septembre 2023;
- Chantale JEANRIE (Fondements et pratiques en éducation), représentante du comité exécutif jusqu'au 31 décembre 2023;
- Mahmoud ROUABHIA (Faculté de médecine dentaire), membre.

Le comité du SPUL sur les assurances collectives (CSAC) s'est réuni à six reprises au cours de la période visée.

D'abord, les deux membres du CSAC bénéficiant d'une libération syndicale, soit Benoit Raymond (Systèmes d'information organisationnels) et Eric Frenette (Fondements et pratiques en éducation), jusqu'au 23 septembre 2023, ont travaillé sur une base hebdomadaire à rendre divers services aux adhérentes et adhérents dans le respect de la confidentialité des informations personnelles. Ils ont traité des demandes d'information et d'accompagnement notamment en lien avec les différents types de réclamations à l'assureur, la couverture d'assurance voyage lors des séjours prolongés à l'étranger, les modifications aux plans de protection et l'analyse et la résolution de situations particulières.

Ces mêmes membres ont tenu des rencontres bihebdomadaires avec les représentants du Bureau des assurances collectives (BAC) et de l'assureur Croix Bleue Medavie (CBM) pour s'assurer du bon fonctionnement du régime ainsi que du traitement approprié et efficace des différents dossiers touchant les personnes assurées.

Le comité a également préparé des documents ou participé à la préparation de documents d'information destinés aux membres et a organisé deux séances d'information, au printemps 2023 et au printemps 2024, sur les assurances collectives en contexte d'année d'étude et de recherche (AER), en collaboration avec le comité d'application de la convention collective (CACC).

Pendant l'année, le CSAC a mis en œuvre un sondage portant sur les assurances collectives offertes par le SPUL, destiné à tous les adhérents. Le comité a ensuite analysé les résultats de ce sondage et en a dégagé des constats et des recommandations, qu'il a formulés dans un rapport soumis au comité exécutif du SPUL. Parmi les faits saillants de la période, notons également que le comité a effectué des suivis en lien avec le transfert automatisé des données entre le BAC et l'assureur CBM, l'ajustement des nouveaux taux pour les nouveaux membres impatriés et la vérification de l'admissibilité des enfants à charge de 21 ans et plus, qu'il a entrepris des démarches dans l'objectif que soit réalisé un audit des états financiers du fonds des assurances collectives du SPUL et qu'il a poursuivi les analyses et discussions dans le cadre du renouvellement annuel du contrat avec l'assureur CBM.

3.3.8. Comité de gestion des assurances collectives

Le comité de gestion des assurances collectives (CGAC) est constitué de trois personnes nommées par le Syndicat et de deux personnes nommées par l'Employeur. Benoit Raymond (Systèmes d'information organisationnels), président, Claire Bilodeau (École d'actuariat), membre, Eric Frenette (Fondements et pratiques en éducation), membre jusqu'au 23 septembre 2024, et Marie-France Guénette (Langues, linguistique et traduction), membre à partir du 24 septembre 2023, représentent le SPUL.

Le comité s'est réuni à sept reprises au cours de la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024 afin de gérer dans l'intérêt des adhérentes et des adhérents les fonds accordés au régime d'assurance collective (excluant l'assurance salaire). Pour rappel, le SPUL est preneur du régime d'assurance collective offert par CMB.

Parmi les dossiers importants traités pendant la période visée se retrouve l'analyse, en collaboration avec l'assureur CMB et les actuaires-conseils Normandin Beaudy, des besoins en assurance et des produits

offerts pour les professeur(e)s qui ne sont pas encore admissibles à la RAMQ et pour les personnes séjournant plus de 180 jours consécutifs hors Québec dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que de différentes mesures potentielles pour moderniser le régime d'assurance collective et tenter de mieux contrôler ses coûts.

3.3.9. Comité paritaire de révision de la charge de travail

Le comité paritaire de révision de la charge de travail est un comité formé par les parties afin d'examiner toute contestation d'une professeure ou d'un professeur relativement au caractère inéquitable de sa charge de travail. Pour l'année 2023-2024, Hélène Makdissi (Études sur l'enseignement et l'apprentissage), membre, Henri Assogba (Information et communication), membre substitut, et Pascale Bédard (Sociologie), membre substitute, représentaient le SPUL.

Au cours de l'année universitaire 2023-2024, deux dossiers de contestation ont été soumis à l'attention du comité. Les décisions prises par ce dernier pour les deux dossiers de demande de révision ont été explicitées dans les rapports de contestation respectifs soumis aux parties, de même qu'au SPUL et au VRRHF.

Ce comité ayant été mis en place dans la foulée de l'entrée en vigueur d'une nouvelle convention collective, ses premiers membres ont eu l'occasion d'identifier, dans le cadre de leur mandat, plusieurs points qui permettront de mieux encadrer les travaux à venir du comité et le processus de contestation de la charge de travail, points qu'ils ont ensuite portés à l'attention du SPUL et du VRRHF.

Les membres du comité ont par ailleurs souligné l'esprit de collégialité qui a prévalu dans le cadre de la résolution des dossiers de contestation qui leur ont été soumis, ayant pu délibérer librement avec beaucoup de respect eu égard à chacune des parties, et ce, dans les deux dossiers reçus.

Toute l'information relative à ce comité se retrouve au chapitre 3.6 de la convention collective 2023-2027.

3.3.10. Comité paritaire sur la distribution des postes

Le comité paritaire sur la distribution des postes est un comité formé de six personnes désignées par l'Employeur et le Syndicat. Pour la période visée, Guillaume Blum (École de design), Bruno Courbon (Langues, linguistique et traduction) et Muriel Gomez-Perez (Sciences historiques) représentaient le Syndicat à titre de membres.

Ce comité, créé en vertu de l'article 3.1.05 de la convention collective 2023-2027, a pour objectif de s'assurer que la distribution des postes entre les facultés tout comme au sein des facultés se fait de manière équitable. Ce comité veille aussi à stabiliser des secteurs fragilisés, par exemple en raison de multiples départs à la retraite.

À partir de la deuxième année de la convention collective et jusqu'à la fin de la durée de cette dernière, le comité aura pour mandat de contribuer à la distribution de cinq postes par année et de produire annuellement des recommandations qui seront transmises au vice-rectorat et au SPUL.

Au cours de la période, le comité a mené un sondage auprès des professeures et professeurs et des professeures-administratrices et professeurs-administrateurs afin de mieux comprendre la situation vécue quant aux effectifs professoraux dans les différentes unités de l'Université Laval. Les réponses recueillies serviront à comprendre la diversité et à saisir la complexité des situations vécues au sein de l'Université. Ce questionnaire permettra d'outiller le comité afin de mettre en place une procédure de distribution équitable des 15 postes complémentaires qui répondra aux enjeux vécus au sein des unités fragilisées. Sur la base des réponses fournies, des recommandations seront établies.

3.3.11. Comité paritaire sur le soutien administratif

Le comité paritaire sur le soutien administratif était formé par des membres représentant le Syndicat, soit Daniel C. Côté (Physique, génie physique et optique) et Amélie Petitclerc (École de psychologie), et l'Employeur, soit Anne Dionne (Faculté de pharmacie) et Pierre-Sébastien Fournier (Management).

Conformément à la [lettre d'entente intervenue entre l'Université Laval et le SPUL](#), visant à répondre aux enjeux soulevés sur le soutien administratif professoral prévu à la clause 3.5.01 de la convention collective 2023-2027, le mandat de ce comité consistait à identifier les problèmes liés au soutien administratif, à identifier des solutions appropriées et à formuler des recommandations, que l'Employeur s'est engagé à appliquer ensuite dans un délai raisonnable. Ces recommandations devaient être présentées dans un rapport, dont la remise était initialement prévue pour décembre 2023, mais après entente entre les parties, un délai supplémentaire a été accordé au comité afin qu'il puisse terminer ses travaux.

Pour mener à bien son mandat, le comité a tenu 20 rencontres de travail entre juillet 2023 et février 2024. Une consultation électronique a été effectuée auprès des professeures et professeurs afin de sonder leur opinion sur les éléments positifs et les défis rencontrés sur le plan du soutien administratif dans les trois fonctions professorales (enseignement, recherche et participation). Après une première version pilote, le questionnaire a été diffusé électroniquement auprès de tout le corps professoral, du 7 septembre au 2 octobre 2023. En tout, près de 25 % des professeures et professeurs membres du SPUL, provenant de toutes les facultés, ont rempli le questionnaire.

En complément, trois groupes de discussion ont eu lieu en octobre, au sein desquels les participantes et participants étaient invités à partager leurs expériences quant au soutien administratif dans le cadre de leurs fonctions professorales. De plus, plusieurs personnes ont soumis des commentaires en personne ou par courriel.

À partir de la consultation électronique, une analyse des thématiques a été réalisée en fonction de la fréquence des éléments évoqués. Cette analyse, ainsi que les notes prises lors des groupes de discussion et les autres commentaires transmis, a permis au comité d'identifier les principaux défis rencontrés, de cibler de bonnes pratiques développées dans diverses facultés et de formuler des recommandations.

Les principaux enjeux soulevés dans le cadre des travaux du comité ainsi que les 25 recommandations qui en découlent sont détaillés dans le [Rapport du comité paritaire sur le soutien administratif des professeures et professeurs de l'Université Laval](#).

Dans le cadre de la table de concertation SPUL-VRRHF du 17 mai 2024, le CEX a rappelé à l'Employeur sa promesse de fournir un calendrier de mise en œuvre des recommandations du rapport avant la fin de la session d'hiver. En réponse, les représentants de la partie patronale ont indiqué qu'un calendrier serait envoyé sous peu et qu'un comité de mise en œuvre avait été formé pour en assurer le suivi, l'objectif étant que soient rapidement placées en ordre de priorité les 25 recommandations formulées par le comité paritaire dans son rapport. D'autres réunions sont à prévoir dans ce dossier.

3.3.12. Comité vie professorale et collégialité

Membres du comité

- Jean-Noël GRENIER (Relations industrielles), coprésident jusqu'à octobre 2023;
- Laura MONETTA (Réadaptation), coprésidente;
- Simon RAINVILLE (Physique, génie physique et optique), membre, coprésident par intérim à partir de novembre 2023;
- Bruno COURBON (Langues, linguistique et traduction), membre;
- Claudia CORRIVEAU (Études sur l'enseignement et l'apprentissage), membre;
- Nolywé DELANNON (Management), membre;
- Laurence GODIN (Sociologie), membre;
- Florence PASCHE GUIGNARD (Faculté de théologie et de sciences religieuses), membre à partir du 16 décembre 2023;
- Madeleine PASTINELLI (Sociologie), membre;
- Jean RUEL (Génie mécanique), représentant du CEX.

Pour sa première année d'activités, le comité vie professorale et collégialité (CVPC) s'est réuni à six occasions. Les membres du comité se sont également rencontrés en sous-comités à plusieurs reprises, selon les mandats et objectifs qui ont été fixés en début d'année, par exemple : faire vivre la collégialité parmi les membres du SPUL siégeant au CU et aux trois commissions permanentes de l'Université Laval (Commission des affaires étudiantes, Commission des études, Commission de la recherche); créer et diffuser un calendrier sur la vie professorale; réaliser une vidéo portant sur les assemblées d'unité et créer des liens avec le comité d'aide et d'accueil des professeures et professeurs (CAAPP) afin de sensibiliser les nouveaux membres du SPUL aux questions de collégialité.

La plupart de ces objectifs ont été réalisés. En effet, cinq rencontres se sont tenues avec les membres du SPUL qui siègent au Conseil universitaire en préparation aux séances de celui-ci, tandis que deux autres ont eu lieu avec les représentantes et représentants des trois commissions permanentes afin de créer un espace d'échange et de discuter, notamment, du dossier de la politique sur la conduite responsable en recherche. De plus, un [calendrier](#) soulignant les points forts de l'année et les activités à surveiller pour soutenir les personnes déléguées dans le rôle important qu'elles ont à jouer au sein de leurs unités respectives a été diffusé. Deux capsules vidéo ont également été réalisées : [Qu'est-ce que l'assemblée d'unité?](#) et [Rôle du président et déroulement de l'assemblée d'unité](#).

En résumé, le CVPC s'est pleinement investi au cours de cette première année post-grève pour aider à soutenir la pratique de la collégialité à tous les niveaux au sein de l'université. De nombreux échos reçus des collègues ont mis en lumière le rôle important joué par ce nouveau comité pour faire vivre la nouvelle convention collective et ont confirmé sa pertinence. Pour l'année à venir, le comité se concentrera principalement sur la consolidation des actions déjà entreprises, tout en poursuivant sa réflexion sur les mesures à adopter pour relever le défi majeur que représente le maintien de la mobilisation des membres en dehors des périodes de négociation ou de grève.

3.4. Service de soutien aux professeures et professeurs

Louis Trudel, professeur retraité du Département de réadaptation, est la personne responsable de ce service. Il est secondé par Pierre Turcotte, professeur retraité de l'École de travail social et de criminologie.

Neuf membres du SPUL ont fait appel à ce service durant l'année. Celui-ci demeure une vigie du SPUL afin de permettre à ses membres d'avoir un lieu de parole rendant possible l'expression, en toute confidentialité, de problèmes d'ordre personnel ou professionnel avec lesquels elles ou ils sont aux prises. Le numéro de téléphone pour joindre le service de soutien, indépendant des réseaux téléphoniques du SPUL et de l'Université Laval, est le 418 654-4721.

3.5. Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU)

Des représentant(e)s du SPUL ont participé aux diverses activités de l'ACPPU au cours de l'année 2023-2024. Chantale Jeanrie (Fondements et pratiques en éducation) siège au Comité de direction de l'ACPPU en tant que représentante ordinaire (Québec). Elle participe aussi, à ce titre, aux assemblées du Conseil. Elle est également membre du Comité des francophones de l'ACPPU.

Claire Bilodeau a agi en tant que déléguée du SPUL aux assemblées du Conseil de l'ACPPU, en novembre 2023 et en avril 2024. Elle a aussi représenté le SPUL à la Conférence des francophones en février 2024. À cette même occasion, Chantale Jeanrie a participé au panel qui s'est tenu sur la mobilisation à l'ère postpandémique et a parlé de la grève du SPUL à l'hiver 2023. Cette conférence a permis de mieux comprendre les réalités très diverses vécues à travers le pays.

Marie-Hélène Parizeau a participé au Forum pour les présidentes et présidents peu après son entrée en poste, en janvier 2024. Cet événement lui a permis de rencontrer ses homologues d'à travers le pays et de constater que plusieurs associations et syndicats vivent les mêmes enjeux.

3.6. Caisse de défense de l'ACPPU

Nos représentantes, Claire Bilodeau (École d'actuariat) et Chantale Jeanrie (Fondements et pratiques en éducation) et notre représentant, Stéphane Chrétien (Finance, assurance et immobilier), ont participé à l'assemblée annuelle de la Caisse de défense de l'ACPPU le 14 octobre 2023.

D'autres réunions ont été convoquées en cours d'année pour autoriser un soutien financier à différents syndicats en grève ou en voie de l'être, de même que pour admettre de nouveaux membres, dont l'Association mcgillienne des professeur.e.s de droit (AMPD).

Claire Bilodeau fait également partie du comité des placements.

3.7. Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU)

Des représentant(e)s du SPUL ont participé aux diverses activités de la FQPPU au cours de l'année 2023-2024.

Les Conseils fédéraux ont eu lieu en octobre 2023 ainsi qu'en février et avril 2024. Ces rencontres donnent l'occasion d'échanger sur les diverses situations vécues dans les universités québécoises et sur des enjeux d'actualité, comme l'intelligence artificielle et la nouvelle politique de financement du gouvernement. Tous les membres du comité exécutif ont participé aux rencontres d'octobre et de février, alors que seules Claire Bilodeau et Caroline Gagnon ont été en mesure de participer à celle d'avril.

Par ailleurs, le SPUL est représenté dans chacune des instances de la FQPPU : Madeleine Pastinelli (Sociologie) est la présidente de la FQPPU, Louis-Philippe Lampron (Faculté de droit) est membre du Comité permanent de la liberté académique (COPLA) et Julien Larregue (Sociologie) est membre du Comité équité.

4. SITUATION FINANCIÈRE DU SPUL AU 31 MAI 2024

Comme indiqué dans les statuts du SPUL, le Syndicat détient un fonds de fonctionnement, un fonds de réserve et un fonds des assurances collectives. Voici un résumé de la situation pour chacun d'eux.

4.1. Fonds de fonctionnement

La principale source de revenus du fonds de fonctionnement est la cotisation syndicale (au taux de 1,25 %, le reste étant versé au fonds de réserve) et il sert aux activités courantes du Syndicat. Ce fonds est toujours en bonne santé. Plus particulièrement, l'état des résultats 2023-2024 montre un résultat net de 418 927,97 \$ (produits de 2 513 807,78 \$ et charges de 2 094 879,81 \$) et l'état de la situation financière présente un avoir de 2 811 285,31 \$.

Ce résultat net est beaucoup plus favorable qu'anticipé, surtout que le budget prévoyait un déficit. Cet écart entre les résultats observés et ceux attendus mérite quelques explications, d'autant plus que les belles surprises ne sont pas nécessairement appelées à se répéter, et que les mauvaises pourraient se reproduire, voire s'aggraver.

Au chapitre des belles surprises, il y a la souscription d'une assurance responsabilité des dirigeants. Il y a plusieurs années, le SPUL avait choisi de ne pas renouveler son assurance (à ne pas confondre avec l'assurance entreprise, obligatoire selon les termes du bail) et de plutôt utiliser une partie de ses surplus pour mettre de côté une provision, ce qui équivaut à de l'autoassurance. Voici en quoi il s'agit d'une belle surprise. D'une part, dans le monde associatif, il est pour ainsi dire impératif de se doter d'une telle couverture. D'autre part, sur le plan comptable, bien qu'il ait été jugé prudent de conserver une partie de la provision, celle-ci a été libérée en majeure partie, et cette diminution de 200 000 \$ de la provision représente près de 50 % de l'excédent.

Comme autre belle surprise, il y a eu le soutien, à hauteur de quelque 70 000 \$, reçu du Fonds de la liberté académique de l'ACPPU. Cet apport tient de l'exception. Il y a aussi eu la dotation non intentionnellement tardive du poste de conseiller en relations de travail, qui a généré des économies de l'ordre de 60 000 \$.

Au chapitre des mauvaises surprises se trouve l'augmentation importante des coûts liés aux appels et arbitrages et aux honoraires et frais des avocats, une hausse qui retient particulièrement l'attention. Une tendance à la judiciarisation des relations de travail, qui semble se refléter dans cette augmentation, fait penser que ces frais demeureront élevés.

D'ailleurs, les prévisions budgétaires adoptées par le conseil syndical en mai 2024 pour l'année 2024-2025 tiennent compte de ce qui semble être une nouvelle réalité. Elles prennent également en considération le fait que le SPUL célébrera pendant l'année ses 50 ans d'existence, ce qui impliquera l'organisation d'activités spéciales.

Dans l'ensemble, un déficit de 177 890 \$ est prévu pour l'année 2024-2025, en anticipant des charges qui augmentent davantage que les produits. Des surprises, bonnes ou moins bonnes, pourraient survenir, mais compte tenu de l'état de la situation financière, il n'y a pas lieu de s'inquiéter.

4.2. Fonds de réserve

Le fonds de réserve est aussi parfois communément appelé « fonds de grève », car c'est surtout pour servir dans cette éventualité qu'il est constitué. Selon l'article 9.6 des statuts du SPUL, le niveau attendu de ce fonds équivaut à 12,5 % de la masse salariale. Au sortir de la grève, le niveau avait baissé à 7,68 % au 31 mai 2023. Malgré le prélèvement d'une cotisation syndicale additionnelle au taux de 0,75 % depuis le début de 2024, le niveau est passé à 7,53 % au 31 mai 2024. Cela s'explique par une augmentation de la masse salariale, de 8 % (passée de 184 millions à presque 199 millions), plus importante que celle du fonds, de 6 % (passé de 14,14 millions à 14,99 millions).

Le résultat net pour 2023-2024 – un excédent de 851 707,87 \$ – est plus élevé qu'anticipé, presque uniquement parce que les prévisions budgétaires ne pouvaient tenir compte d'une cotisation additionnelle qui n'avait pas encore été approuvée. Les intérêts ont été légèrement plus élevés que prévu. De plus, les ajustements aux indemnités de grève ont été moins élevés que le montant prévisionné, ce qui a conduit à des charges négatives.

Pour l'année 2024-2025, selon les prévisions budgétaires, les revenus d'intérêt seront plus élevés. De plus, les cotisations syndicales additionnelles seront prélevées toute l'année, et non seulement pendant cinq mois, comme l'année précédente. Sur cette base, la valeur du fonds de réserve devrait augmenter de 14 %. Il reste cependant à voir de combien la masse salariale augmentera pour déterminer le rythme auquel le fonds s'accroîtra et s'approchera du niveau visé.

Par ailleurs, comme le prévoit l'article 9.11 des statuts du SPUL, le fonds de réserve sera audité par des professionnels en 2024, et ce, pour les années 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

4.3. Fonds des assurances collectives

Le fonds des assurances collectives sert exclusivement à l'administration des assurances collectives (exception faite de l'assurance salaire). Les contributions de l'Employeur (1,85 % du salaire pour l'année 2023-2024) et des adhérentes et adhérents sont versées dans ce fonds et servent essentiellement à payer les primes d'assurance santé et d'assurance vie.

Au moment d'écrire ces lignes, les états financiers 2023-2024 ne sont pas encore disponibles. Par ailleurs, contrairement à l'audit prévu aux deux ans dans les statuts du SPUL, les états financiers de ce fonds n'ont jamais été audités. Un auditeur a cependant été trouvé et l'opération se fera dans les prochains mois.

5. PERSONNEL DU SPUL

5.1. Négociation SPUL-AESPUL 2024-2028

Le SPUL avait signé avec les membres de l'Association des employées du SPUL (AESPUL), en décembre 2020, une lettre d'entente prolongeant leur convention collective jusqu'au 31 janvier 2022. En raison de nombreux mouvements de personnel à la permanence du SPUL et du contexte de la négociation chez les professeures et professeurs en 2022-2023, une entente prolongeant la convention jusqu'en janvier 2024 avait ensuite été conclue.

La négociation SPUL-AESPUL a donc repris à l'automne 2023. Après quelques rencontres de négociation, les deux parties ont conclu une entente, qui a ensuite été soumise au conseil syndical du 5 avril 2024. Adoptée à l'unanimité par le conseil, la nouvelle convention collective SPUL-AESPUL 2024-2028 a par la suite été signée, le 24 avril 2024.

5.2. Effectif du SPUL

Les cinq personnes ayant joint la permanence pendant la période 2022-2023 sont toujours en poste : Stacy Beaudoin (ajointe aux communications), Sarah Largou (adjointe administrative), Dominique Marin (adjointe administrative), Caroline Nappert (directrice administrative) et Nathalie Simard (adjointe administrative).

Les quatre adjointes ont toutes obtenu leur permanence en 2024, conformément à ce qui est prévu dans la convention collective SPUL-AESPUL.

En 2023, après avoir obtenu l'aval du conseil syndical, le SPUL a lancé un processus de recrutement pour l'embauche d'une personne conseillère en relations de travail. Ce nouveau poste contractuel a été offert à Christian Morin, qui s'est joint à l'équipe le 15 janvier 2024.

L'équipe permanente compte actuellement six personnes employées à temps plein.

6. REMERCIEMENTS

Les membres du comité exécutif remercient chaleureusement tous les collègues qui ont généreusement offert leur temps et leur énergie, au cours de l'année 2023-2024, à la défense de nos droits et de nos intérêts collectifs. La force du SPUL repose sur l'implication de nombreuses et nombreux collègues dans ses différents comités. Grâce à elles et eux, de nombreux dossiers individuels et enjeux collectifs liés à l'application de la convention collective et à la protection de la mission d'intérêt public de l'université progressent et trouvent des solutions.

Nous tenons également à saluer l'engagement indéfectible de l'équipe de la permanence du SPUL, dont le soutien a été essentiel tout au long de l'année, et sans laquelle il ne serait pas possible de mener à bien la mission du Syndicat.

C'est avec beaucoup d'optimisme que nous entamons l'année 2024-2025, une année toute spéciale, où nous célébrerons collectivement le 50^e anniversaire du SPUL.

Marie-Hélène Parizeau

Présidente

En collaboration avec les membres du comité exécutif